

PAR COURRIEL

Le 23 février 2018

**Objet : Demande d'accès n° 2006 46558 - Réponse**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 23 février dernier, concernant la fiche GTC # 4938. Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Fiche GTC # 4938, 25 juillet 2007 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (2)

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**

**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 4938

NO LIEU : X2006474

ANCIEN NO GTC : 161454

**DOSSIER**

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Automobile Serge Hamelin

NOM DE LA FICHE GTC : Auto Serge Hamel

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Privé

Milieu(x) receptr(eur(s) affecté(s) : Sol

**LOCALISATION**

**ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION**

ADRESSE

186, boulevard Saint-Jean-Baptiste  
Châteauguay (Québec)

MUNICIPALITÉ

Châteauguay

MRC

Roussillon

CODE POSTAL

J6K 3B6

**LOCALISATION CADASTRALE**

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

142-51

Saint-Joachim, Paroisse de

142-52

Saint-Joachim, Paroisse de

142-53

Saint-Joachim, Paroisse de

142-54

Saint-Joachim, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

4710244

**COORDONNÉES**

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,3524527778

LONGITUDE : -73,7191944444

**AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION**

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

**CARACTÉRISTIQUES**

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Cessation d'activité

**VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>**

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	175	50	225
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage B-C

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

**NATURE DES CONTAMINANTS**

**SOLS**

Benzène (pot)  
Éthylbenzène (pot)  
Hydrocarbures légers\*  
Toluène (pot)  
Xylènes (o,m,p) (pot)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

**EAU SOUTERRAINE**

**SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS**

**FICHE TECHNIQUE**

**IDENTIFICATION**

NO FICHE GTC : 4938

NO LIEU : X2006474

ANCIEN NO GTC : 161454

**EAU SOUTERRAINE**

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

### IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 4938

NO LIEU : X2006474

ANCIEN NO GTC : 161454

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1999

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1997
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1997
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Bioventilation

Élimination dans un LET/LEET/LEDCE/LMN/LETI

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Fortin, Pierre

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

En 1997, il y a eu démantèlement des installations pétrolières de la station-service Sunoco alors propriété d'Ultramar (3 réservoirs d'essence souterrains, 1 réservoir d'huile à chauffage souterrain, 1 réservoir d'huiles usées, 1 îlot de distribution d'essence, des conduites souterraines pour l'essence, 2 monte-charges et 1 séparateur). La restauration du terrain fut complétée en laissant en place des sols respectant les critères C applicables. Toutefois, la caractérisation de l'eau souterraine n'était pas conforme aux exigences des Guides applicables, la caractérisation a été considérée comme incomplète.

En 2007, une révision du dossier a été faite dans le cadre du projet d'ajout d'un lave-auto par le propriétaire actuel qui opère un commerce de vente d'automobile usagées (Auto Serge Hamelin). Cette activité ne comportant aucun service d'entretien mécanique ni de distribution d'essence, l'ajout d'un lave-auto n'a pas été considéré comme un changement d'usage en vertu de l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), entré en vigueur en mars 2003. Toutefois, l'ajout d'un lave-auto impliquant des travaux d'excavation de sols, un suivi environnemental réalisé par une firme qualifiée a été exigé du propriétaire. Un rapport de suivi établissant la qualité des sols laissés en place sous les infrastructures et confirmant une gestion adéquate des sols excavés devra être transmis au Ministère. Sur réception d'un rapport de suivi conforme, l'année 2007 sera inscrite comme année civile de fermeture du dossier. Cependant, tout changement ultérieur d'utilisation pour un usage plus sensible sera soumis aux exigences de l'article 31.53 de la LQE, ce qui impliquera une caractérisation attestée par un expert habilité incluant une caractérisation de l'eau souterraine.

Fiche créée le 30 juillet 2001 par BV

Dernière mise à jour faite par Pierre Fortin, chimiste, le 25 juillet 2007

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2007-07-25

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2018-02-23